

UNIVERSITE DE THIES



École Doctorale ED 2DS

Mention Sciences Économiques et Sociales (SES)

Spécialité : Sciences Économiques



**LABORATOIRE DE RECHERCHES
ECONOMIQUES ET MONETAIRES**

Louis Sarr

LAREM – UCAD

Courriel : louissarr@yahoo.fr

**La particularité des PME sénégalaises informelles et le défis de la
formalisation**

Document de travail n° 32

Janvier 2019

**LAREM – UCAD
Sénégal**

Résumé

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont considérées par plusieurs auteurs et par beaucoup de praticiens comme vecteurs de croissance et créatrices d'emplois.

Elles sont selon les zones, organisées par les pouvoirs publics ou par les organismes internationaux. Cependant, elles restent confrontées à beaucoup de difficultés aussi bien dans la phase de création de développement que de déclin.

Ces problèmes sont de différents ordres et vont de la gestion, l'accès au foncier, l'accès aux services financiers et non financiers, à des problèmes liés l'environnement dans lequel elles évoluent.

Au Sénégal, un des problèmes majeurs est le caractère informel de la grande majorité des PME. C'est l'objet de cet article qui a pour objectif de montrer la spécificité de ces PME sénégalaises face au défi de la formalisation, analyser leurs poids dans l'économie notamment sur le Produit Intérieur Brut (PIB) et faire des recommandations dans ce sens.

Cela permettrait de corriger les chiffres qui donnent un taux de 99% d'entreprises informelles au Sénégal.

Les données proviennent de l'enquête de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2019) et nous avons utilisé une méthodologie descriptive.

Mots clés : PME, formalisation, PIB

Abstract

In Senegal one of the major problems is the informal nature of the majority of SME. This article aims to show the specificity of Senegalese SMEs; the analysis of challenges faced in the formalization of the latter, their weight in the économie particularly on the Gross Domestic Product (GDP) and lastly, recommendations to over come the noted problematics. It will also help correct figures that give a support that 99% of Businesses in Senegal are informal. The data come from the survey of the National Agency for Statistics and Demography (2019), descriptive methodology is used.

Keywords: SME, Formalization, GD

1. Introduction

Longtemps présentées comme des entreprises « *fragiles, aux ressources limitées, avec peu de perspectives de développement et une pérennité incertaine* », les Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont désormais reconnues comme des composantes actives et des acteurs clés du développement et de la vitalité économique et sociale de toutes les régions (St-Pierre, Labelle, 2017).

L'enjeu est donc pour les États et plus particulièrement les pays en développement comme le Sénégal, de densifier le tissu des PME et d'améliorer leur compétitivité. On sait que les petites et moyennes entreprises, malgré un certain ralentissement de leur création dans la dernière décennie, continuent toujours d'être les premières génératrices d'emplois non seulement en général, mais aussi dans un grand nombre de régions dans les pays industrialisés ou en développement (Julien, 2005).

Mais ce sont pas toutes les PME qui, une fois créées, génèrent beaucoup d'emplois ou redynamisent les régions. D'une part, environ la moitié des nouvelles entreprises ne dépassent pas le cap des cinq années après leur création ; elles sont absorbées par d'autres ou font faillite. D'autre part, parmi celles qui restent, la plupart demeurent relativement petites ou créent peu d'emplois nouveaux par rapport au nombre d'employés qu'elles avaient au moment du démarrage (Julien, 2003)

La spécificité des PME sénégalaises occupe une place centrale dans le secteur privé, public, chez les professionnels et les chercheurs. Les problèmes peuvent être de différents ordres parmi lesquels, nous retiendrons la qualité du dirigeant, la faiblesse de l'information financière et le caractère informel de la PME.

La solution sera faite avec la levée des contraintes majeures notées dans la formalisation des entreprises qui est du reste très faible.

En effet, le Recensement Général des Entreprises, produit par l'Agence Nationale de la statistique et la Démographie (RGE, 2016) complétant les données de l'Enquête Nationale sur les PME (ENPME, 2014) montre que les PME représentent 99,8% des entreprises sénégalaises avec 407 882 unités économiques localisées. Mais la très grande majorité de ces PME sont informelles (97,3%).

Conscient de cette réalité, l'Etat du Sénégal a mis au point des politiques publiques pour venir en aide aux PME, réduire les barrières à la formalisation, améliorer leurs compétences et capacités de production afin d'optimiser leurs performances sur les marchés nationaux et faciliter leur accès aux marchés internationaux. Certaines stratégies visaient aussi à promouvoir la création de liens commerciaux entre les PME et les grandes entreprises.

Il faut dire que l'environnement des PME dans le monde a évolué considérablement au cours des dernières années avec un secteur privé mieux organisé et plus dynamique et un dispositif d'appui aux entreprises fortement renforcé par l'Etat.

Cette importance de l'entrepreneuriat se manifeste davantage aujourd'hui dans un monde marqué par la globalisation de l'économie. Les PME ont besoin du soutien des États pour développer leurs produits dans un environnement en perpétuelle mutation.

Déjà, au Sénégal, les PME font face à la concurrence de plus en plus marquée de la part d'entreprises de la sous région, du Nord de l'Afrique et aussi de produits importés bénéficiant d'avantages comparatifs certains.

Il est impératif, en effet, d'avoir des politiques d'accompagnement et de développement adéquats pour les PME, qui se trouvent dans un monde ouvert et très concurrentiel. L'entrée du Sénégal, dans la zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF) en est la parfaite illustration.

En effet, l'environnement des PME est devenu plus international dans lequel les frontières s'ouvrent au gré des accords multilatéraux de libre-échange, mais se referment également au nom d'un certain protectionnisme de l'économie nationale par les autorités publiques, comme c'est le cas aux États-Unis, par exemple (Labelle, 2017).

Cependant l'informel fait partie intégrante des sociétés africaines. Il est commun aux zones urbaines et rurales. Les automobilistes peuvent acheter de nouveaux essuie-glaces, une recharge téléphonique ou une planche à repasser dans les embouteillages. En zone rurale, les automobilistes peuvent faire leur marché à tous les croisements où ils trouveront denrées alimentaires et autres biens de première nécessité. Cette économie, au premier abord, désorganisée, répond en fait à des règles précises.¹

En Afrique subsaharienne, les statistiques évaluent le poids de l'informel à 55 % du PIB et 80 % des emplois selon un rapport de la BAD (2014). Pourtant, par définition, ces chiffres sous-estiment la réalité (OIT, 2015).

Sur le plan mondial, les PME informelles constituent l'essentiel du tissu des entreprises, près de 60 % de l'emploi et 53 % de la valeur ajoutée. (Julien, 2017).

De ce point de vue, les PME, qui composent la grande majorité des entreprises sénégalaises, constituent un levier de lutte contre la pauvreté, un facteur de croissance économique avéré et un tremplin vers l'émergence économique. Les PME ont donc un rôle majeur à jouer dans la transformation structurelle de l'économie, qui constitue l'axe 1 du Plan Sénégal Émergent (PSE). Ce dernier est la politique économique et sociale définie

¹ Étude de l'impact des PME sur le PIB et l'emploi ANSD, ADEPME, 2019

par les Autorités pour conduire le pays vers l'émergence à l'horizon 2035. Cependant, elles sont principalement caractérisées par une capacité concurrentielle limitée et des performances économiques modestes imputables, entre autres, à une faible compétitivité, une faible rentabilité et des difficultés en matière d'investissement et de modernisation. Un certain nombre de contraintes freine leur parfaite insertion dans le commerce multilatéral.

Ainsi, il demeure intéressant, voire légitime, d'analyser la particularité de ces PME informelles et leur poids dans l'économie sénégalaise.

L'objectif général de cet article est d'analyser les caractéristiques des PME informelles et leur importance dans l'économie du Sénégal. Plus spécifiquement, il s'agit de faire ressortir la particularité des PME sénégalaises informelles et d'analyser le poids des PME informelles sur le PIB.

Pour analyser le poids de ces PME informelles dans l'économie sénégalaises, nous les comparerons à celui des PME dites formelles en faisant une analyse descriptive et comparative.

L'analyse se fera sur la base des résultats de l'étude de l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME), en collaboration avec l'ANSD sur la contribution des PME au PIB et à l'emploi.

La suite de l'article est composée de cinq sections. La deuxième évoque la revue de la littérature théorique et empirique. La troisième section propose une caractérisation des PME. La quatrième section explicite la méthodologie adoptée. La cinquième section présente les résultats et leur interprétation. La sixième et dernière section conclut tout en mettant en exergue les implications de politique économique.

2. Revue théorique et empirique de la littérature

Les PME sont considérées, de par le monde, comme pourvoyeuses de richesse et d'emplois, quel que soit leur statut formel ou informel. En réalité, c'est un nombre relativement restreint de nouvelles petites entreprises en expansion qui créent une part importante des nouveaux emplois (Storrey et Johnson 1987).

Il est important de noter que les PME constituent un groupe hétérogène (Ang. 1992, Lavigne et St-Pierre, 2002), mais ne sont pas de grandes entreprises en miniatures (Lavigne et St-Pierre, 2002). Cette taxonomie des PME est en effet importante pour articuler de façon efficiente les actions en leur faveur. Considérer certaines PME comme de grandes entreprises en version réduite peut entraîner une prise en compte inadaptée de leurs besoins.

En somme, les connaissances sont polarisées : les grandes entreprises sont considérées comme des modèles de réussite et de gestion exemplaire, alors que les PME sont des acteurs plus modestes ayant de faibles perspectives de rendement. Cette vision des PME contribue aussi à rendre difficile le recrutement de personnel spécialisé à la sortie d'une formation universitaire, alors que leurs besoins en la matière se font plus pressants à mesure que l'économie traditionnelle progresse vers l'économie de la connaissance (Labelle, 2017).

Cette diversité notée ci-dessus pour cette catégorie d'entreprise amène à affirmer qu'il n'y a pas une PME, mais des PME (Torres, 1999). En effet, les PME sont créées en fonction de facteurs liés à la zone géographique, notamment les potentialités régionales, à l'activité économique et à l'environnement.

Cependant, il est important de noter le rôle central de l'entrepreneur dans le développement des PME. C'est de lui que vient l'idée de projet qui peut se faire soit de façon rapide ou graduellement (Julien, 2017). Cela confirme l'idée du « Vouloir » de Serres (1605).

Néanmoins, au sein des PME, c'est autour du propriétaire-dirigeant que se concentrent généralement la propriété et la gestion (Colot et Croquet, 2007; Van Caillie, 1998). Il est généralement confondu à son entreprise et représente la personne stratégique, c'est-à-dire, sans lui, les choses peuvent aller mal dans la firme (Boissin, et al, 2009; Olekalo, 2011).²

Ces relations entre l'idée et le type d'organisation qui s'en suit expliquent pourquoi les chercheurs donnent tant d'importance à l'entrepreneur dans la création et le développement des PME. On parle même de *personnalisation* de la petite entreprise alors que l'entrepreneur marque son développement et donc le type de gestion et, finalement, la vision et ainsi les grandes orientations qu'il lui donne (Julien, 2017). Hamidou (1994), travaillant sur les facteurs déterminants du diagnostic financier des PME, expliquait comment cette variété pose également d'énormes difficultés tant au niveau de la définition des PME que de leur étude. Nous notons ainsi que la définition de la PME n'est pas universelle (Pacito, 2006 ; Torrès, 1999).

Celle-ci varie suivant les zones économiques, les institutions, les pays et les législations (OCDE, 2004). Pierre André Julien, fondateur en 1988 avec Michel Marchesnay de la « Revue Internationale PME », première revue francophone, fournit une description toujours pertinente des spécificités des PME (rôle prépondérant des dirigeants, faible spécialisation des tâches, stratégie informelle et réactive, systèmes d'information directes et simples, contact direct avec le client (Messegheem, 2017).

Dans leur livre « les entreprises informelles de l'Afrique de l'Ouest francophone » (Benjamin et Ndiaye, 2012), reprennent la définition de L'OIT (OIT, 2002), qui définit l'entreprise informelle comme une entreprise non enregistrée, dont le propriétaire est un individu ou un ménage dont le patrimoine n'est pas dissociable de celui de la firme, et pour lequel il n'existe pas de comptabilité fiable pouvant permettre de retracer les opérations de la firme. Il est clair que seules les entreprises familiales, logées dans le secteur

² Mahamadou D. Hamidou mémoire sur les facteurs déterminants du diagnostic financier des PME (1994),

institutionnel des ménages selon le système de comptabilité des Nations unies (SNA, 1993), répondent à ce critère de définition.

Mais ce qu'il faut également noter, c'est que d'autres critères, comme la tenue de comptes réguliers et l'enregistrement de l'entité en question, entrent aussi en ligne de compte dans cette définition. Selon celle-ci, le secteur informel se constitue d'entreprises de petites dimensions, employant moins de 10 personnes, et qui ne sont pas enregistrées auprès d'une administration donnée.

C'est ainsi que les six critères suivants sont retenus : la taille, l'enregistrement, la tenue de comptes sincères, la fixité du lieu de travail, l'accès au crédit et le non paiement de taxes ou type de taxes payées ((Benjamin et Ndiaye, 2012).

Cependant, cette définition présente des limites étant donné que l'accès au crédit est, à notre avis, une résultante dans certains cas de la formalisation.

Ces auteurs, sur la base du test d'indépendance de Khi-deux, ont finalement retenus que trois critères qui sont : la taille de l'entreprise, le régime fiscal auquel elle est soumise et la tenue d'une comptabilité honnête.

Aussi, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) ³ de la France définit la PME selon trois critères, qui sont le nombre d'employés, le chiffre d'affaires et le total du bilan. Selon cette institution, les PME sont les entreprises dont le nombre d'employés ne dépasse pas 250 et le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 50 millions d'Euros ou encore dont le total du bilan ne dépasse pas 43 millions d'Euros (Hamidou, 2014).

Selon l'ANSD (2016), sont considérées comme informelles, les PME, bien qu'immatriculées au registre du Commerce et du Crédit Immobilier, qui ne tiennent pas comptabilité au sens du système Comptable Ouest Africain (SYSCOA).

Les auteurs considèrent que la tenue de comptabilité est l'enregistrement de toutes les pièces comptables de l'entreprise suivant les normes d'un plan comptable. L'un de ses objectifs est de répondre aux obligations légales de l'administration fiscale : TVA, déclaration sur le revenu et de certaines caisses sociales.

Comme dans les autres pays de l'UEMOA, le SYSCOA est le système de comptabilité utilisé au Sénégal depuis le 1^{er} janvier 1998. Le 1^{er} janvier 2001, l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à la comptabilité a été

³ Décret d'application (n° 2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie, relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

adopté. Ceci a pour but d'harmoniser les règles comptables applicables dans les pays membres de l'OHADA grâce au référentiel mis en place, le Système Comptable OHADA (en abrégé SYSCOHADA).

Dans le RGE, il a été défini trois systèmes de tenue de comptabilité que sont le SYSCOA, le système de comptabilité harmonisé autre que le SYSCOA (Plan Comptable Bancaire (PCB), Référentiel Comptable des Systèmes Financiers Décentralisés (RC-SFD) et le code Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances (CIMA)) et une comptabilité non formelle, c'est-à-dire l'utilisation des carnets.

Ainsi, 15,2% des unités économiques tiennent une comptabilité écrite. Parmi celles-ci, 80,3% utilisent des carnets, donc une comptabilité informelle. Celles utilisant le SYSCOA représentent 18,4% et le reste utilise d'autres systèmes comptables harmonisés.

3. Caractérisation des PME

En Afrique, les définitions varient d'un pays à un autre mais restent caractérisées par le nombre d'employés et la taille.

Dans les pays développés, les critères retenus pour la définition de la PME sont différents de ceux retenus plus haut. Néanmoins, le critère le plus souvent retenu reste l'effectif, même si celui ci peut dépasser largement celui retenu dans les pays en développement.

En dépit de tout ce que renferme la définition de la PME, nous pouvons faire une classification en deux grands groupes des PME. Il s'agit des PME agissant en conformité avec la réglementation et celles faisant leurs activités dans le secteur informel.

Au Sénégal, la définition de la PME est régie par la Loi portant Modernisation de l'Économie. On entend par Petite et Moyenne Entreprise (PME) : toute personne physique ou morale autonome, commerçante ou productrice de biens et/ou services marchands, et dont le chiffre d'affaires hors taxes annuel n'excède pas deux milliards (2 000 000 000) de F CFA ; toute PME dont plus de 25% de part de capital est directement détenue par une entreprise privée ou publique, autre que les sociétés de capital-risque et les investisseurs institutionnels, cesse d'être autonome au sens de la présente loi.

La PME comprend l'Entrepreneur, la Très petite entreprise, la Petite Entreprise et la Moyenne Entreprise définis ci-dessous. L'entreprise doit être légalement déclarée et doit tenir une comptabilité régulière. *L'Entrepreneur* : toute personne physique exerçant, à titre individuel, une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes ne dépasse pas :

30 000 000 FCFA pour les activités commerciales ; 20 000 000 FCFA pour les activités artisanales et

assimilées ; 10 000 000 CFA pour les prestations de services.

Très petite Entreprise (TPE) : toute personne, hors entrepreneur physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel déclaré hors taxes est inférieur ou égal à 100 000 000 FCFA. La Très petite Entreprise tient, au moins, un système allégé de comptabilité ;

Petite Entreprise (PE) : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 100 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 500 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité soit en interne, soit par un Comptable agréé ou par un Centre de Gestion Agréé (CGA) ou toute autre structure similaire agréée ;

Moyenne Entreprise (ME) : toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est supérieur à 500 000 000 FCFA et inférieur ou égal à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité selon le système normal et certifiée par un Expert- Comptable agréé ;

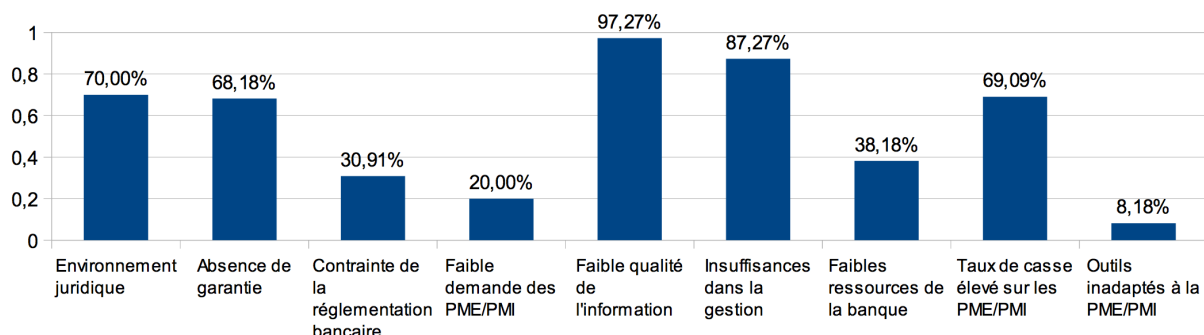
Il est établi que la moitié de la population mondiale, travaille et exerce des activités de production dans l'économie informelle (Rapport de l'atelier sur la formalisation, OIT 2015). Selon cette étude en effet, en Afrique subsaharienne, l'emploi informel représente 65% de l'emploi non agricole, 82% en Asie du sud et 47% en Amérique latine. 91% des PME dans le monde relèvent de l'économie informelle. Une des contraintes majeures des PME est, en effet, la faiblesse de l'information financière. Elle fait l'objet d'une attention toute particulière des auteurs et structures d'appuis aux PME, pour faciliter la relation entre les PME et les structures financières.

Étant donné que 97,3% des PME sénégalaises ne tiennent pas de comptabilité au sens SYSCOHA (ANSD, 2016), les conséquences sur leur relation avec le secteur financier peuvent être négatives.

Ces problèmes liés à l'asymétrie d'information fondent le « principe du principal-agent », qui est le cœur de la théorie de l'agence⁴, une des théories de l'économie industrielle. Il désigne un ensemble de problèmes rencontrés lorsque l'action d'un acteur économique, désigné comme étant le « principal », dépend de l'action ou de la nature d'un autre acteur, « l'agent », sur lequel le principal est imparfaitement informé. C'est ainsi que la grande majorité des PME sénégalaises reste confrontée à ce problème pour accéder aux services financiers du secteur formel.

⁴ Michael C. Jensen et William H. Meckling, « Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure », *Journal of Financial Economics*, vol. 3, n° 4, octobre 1976, p. 308

En effet, toute relation d'agence donne souvent lieu à une asymétrie d'information entre les individus car, d'une part, les agents en savent généralement plus sur la tâche à accomplir que le principal et, d'autre part, il est souvent difficile et onéreux pour le principal de « mesurer les efforts déployés par un agent dans l'accomplissement de ses obligations et par conséquent, de spécifier par contrat, ce que doivent être ces dernières » (Charreaux et *al.* 1987, p.25)⁵ Il s'agit donc d'étudier les conséquences d'une asymétrie d'information. Le graphique ci-dessous tiré du rapport de la BCEAO (2017), montre les principales causes des difficultés des PME sénégalaises. Et parmi ces difficultés, nous retiendrons celle de la faible qualité de l'information.



Source BCEAO, 2017

4. Méthodologie

Dans le cadre de cet article, est considérée comme PME formelle toute personne physique ou morale, exerçant une activité professionnelle, civile, commerciale, artisanale, agricole, industrielle ou de prestataire de services, dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes est inférieur à 2 000 000 000 FCFA. Elle tient une comptabilité selon le système normal du SYSCOA, certifiée par un Expert- Comptable agréé ou autre système harmonisé. Elle doit, par ailleurs, détenir un NINEA ou un registre de commerce.

L'exploitation des données de la Banque de Données économiques et financières (BDEF), du Recensement Général des Entreprises (RGE) et de l'Enquête nationale sur les Unités de Production informelle au Sénégal (ENUPIS), a permis d'identifier les PME et de les classer.

Pour la caractérisation des PME, les résultats des principales enquêtes menées ces dernières années ont été exploités. Il s'agit essentiellement du Recensement Général des Entreprises (RGE) réalisé en 2016 et de l'Enquête nationale sur les PME (ENPME) conduite en 2013.

⁵ Charreaux G., Couret A., Joffre P., Koenig G. et de Montmorillon B. (1987), "De nouvelles théories pour gérer l'entreprise", Paris, Economica.

La démarche méthodologique retenue par les auteurs de l'étude est l'approche « production », utilisée au Sénégal pour calculer le PIB. En effet, la richesse créée par les PME est la somme des valeurs ajoutées (VA). Elle s'obtient en faisant la différence entre la Production (X) et les consommations intermédiaires (Ci). $VA = X - Ci$.

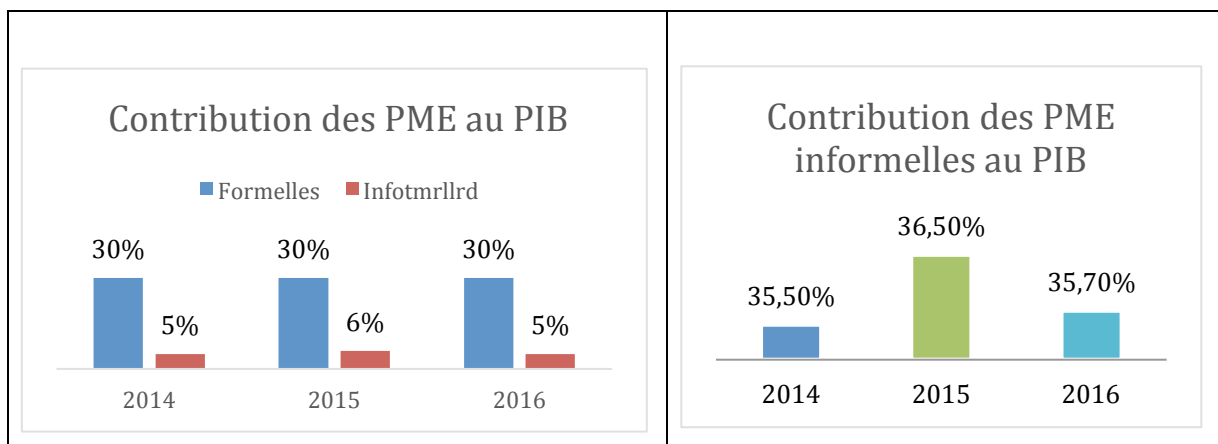
Selon les résultats de l'étude, la valeur ajoutée brute se définit comme la valeur de la production défalquée de la consommation intermédiaire. Elle représente la contribution du travail et du capital au processus de production et présente un intérêt pour l'analyse car, lorsqu'on ajoute la valeur des impôts sur les produits (moins les subventions sur les produits), la somme des valeurs ajoutées de toutes les unités résidentes donne le PIB.

Les données obtenues ont été analysées à l'aide de statistiques descriptives.

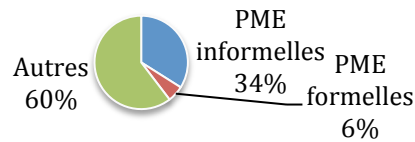
5. Présentation et interprétation des résultats

Entre 2014 et 2016, les PME du Sénégal ont enregistré une valeur ajoutée brute globale qui passe de 3.465 à 4019 milliards de FCFA, soit une progression de 16% pendant que le PIB passe de 9775 à 11.251 milliards de FCFA, soit une contribution moyenne de 35, % sur ces trois années, avec un montant de l'ordre de 3.828 milliards de FCFA.

Cette contribution est toutefois essentiellement portée par les PME de l'informel. En effet, prise séparément, la contribution de l'informel représente en moyenne 30,2 % du PIB alors que celle du formel se situe à hauteur de 5,6% en moyenne sur les trois années comme l'illustrent ces graphiques.



Répartition globale au PIB



Source : ANSD 2019

La qualité du dirigeant est aussi un atout indispensable dans cette catégorie. En effet, d'après les résultats des enquêtes, l'immense majorité des unités de production informelles ont été créées par celui ou celle qui la dirige actuellement. A peine 5% des chefs d'UPI en ont hérité lors de la transmission d'un patrimoine familial, et dans 1,4% des cas il s'agit d'une cession d'une unité déjà existante, créée en dehors du cercle familial. De plus, les unités de production informelles sont mono céphalées, la part des entreprises à établissements multiples étant très faible (3,6%). La dynamique du secteur informel relève plus d'une dynamique de création/génération d'emplois que d'une véritable dynamique d'entreprise.

Contrairement à une idée reçue, la mise à son compte dans le secteur informel est en général revendiquée. Ainsi, environ un tiers (32,0%) des chefs d'unités de production considère le secteur informel comme un mode privilégié pour être indépendant et 29,9% pensent que c'est le meilleur moyen d'insertion sur le marché de travail. 22,3% invoquent la possibilité d'obtenir un meilleur revenu que le salaire auquel ils pourraient prétendre ailleurs.

6. Conclusion

L'étude sur la particularité des PME sénégalaises informelles a été faite grâce à l'exploitation des différentes données existantes et disponibles au niveau de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie entre 2014 et 2016, notamment le RGE, la BDEF, les données des comptes nationaux rénovés et celles du commerce extérieur.

Il faut rappeler que ces entreprises dites « informelles » sont pour le moins immatriculées au Registre du Commerce et disposent de Numéro d'identification national des entreprises et associations (NINEA). Cependant, l'absence de tenue de comptabilité rend leur prise en charge difficile tant les données sur leurs activités nécessitent un travail de collecte contraignant.

Le poids des PME informelles dans l'économie est incontestable parce que non seulement elles constituent la grande majorité mais de par leur présence dans pratiquement tous les secteurs d'activités. C'est ainsi que

dans des secteurs importants comme l'élevage, la pêche, les PME dites informelles pèsent 99,61% et 79,72% dans la VA totale des PME au Sénégal.

En comparaison avec les entreprises formelles, nous notons que les PME dites informelles contribuent à hauteur de 30% au PIB en moyenne sur les trois années contre 5% pour les PME formelles

Ces résultats impliquent que l'Etat prenne des décisions spécifiques pour promouvoir un environnement propice à la formalisation des PME informelles.

Pour évoluer et entrevoir la possibilité de formaliser leurs activités, les acteurs du secteur informel ont besoin d'un accompagnement adapté. Il est également nécessaire de les doter d'outils flexibles capables de soutenir leur développement sans dénaturer ni alourdir leurs activités.

La formalisation des PME sénégalaises doit relever d'une volonté politique des pouvoirs publics au vu du taux élève (97,3%) selon le RGE 2016.

Il est donc impératif de mettre en place un dispositif incitatif comme le statut particulier de la PME pour inciter les PME à se formaliser et en tirer des avantages comparatifs. C'est le défi majeur qui doit être atteint dans les fixés pour l'émergence du pays. A défaut d'incitations comme un meilleur accès aux services financiers et sociaux de base, un accès à la terre, des politiques fiscales et sociales avantageuses, on peut se poser la question « quelle autre avantage à se formaliser si la PME n'y gagne pas ».

La formalisation est en effet, un acte volontaire du dirigeant de PME qui lui permette de mieux gérer son entreprise et participer à la construction de son pays.

Le fait de reconnaître les PME comme grandes pourvoyeuses de richesse et d'emplois en justifie pleinement la nécessité d'ouvrir pour la mise en place d'actions véritables pour la formalisation des entreprises.

C'est un des défis majeurs à relever en Afrique sub-saharienne et au Sénégal en particulier.

Pour Storey et Johnson (1987), la leçon à tirer de ce type d'exemples est qu'il ne semble pas que ce soit le nombre de petites entreprises (la quantité) qui détermine la performance de l'économie, mais plutôt la qualité des entreprises. En conséquence, Storey et Johnson préconisent, plutôt qu'une politique publique axée sur l'augmentation de la quantité des petites entreprises, une politique

publique plus sélective, concentrée sur moins d'entreprises, à savoir les entreprises les plus performantes, qui disposent d'une réelle capacité à améliorer la situation économique générale.

Un autre défi à relever pour les PME sénégalaises consiste à avoir des champions nationaux qui vont tirer l'économie. Des « gazelles » pour parler comme Storrey (1987).

Bibliographie

- Ang, J. S. (1992). On the theory of finance for privately held firms. *Journal of Small Business Finance*, 1(3), 185-203.
- Boissin, I.-P., Chalus-Sauvannet, M.-C., Deschamps, B., & Geindre, S. (2009). Profils de chercheurs primo-entrepreneurs et stratégies de croissance de la jeune entreprise innovante. *Revue internationale PME : Économie et gestion de la petite et moyenne entreprise*, 22(2), 41-65.
- Colot, O., & Croquet, M. (2007). La contribution de variables propres aux PME et à leur dirigeant dans l'explication de la structure financière des PME. *La Revue des Sciences de Gestion* (6), 61-72.
- Charreaux G., Couret A., Joffre P., Koenig G. et de Montmorillon B. (1987), "De nouvelles théories pour gérer l'entreprise", Paris, Economica.
- Hamidou, 1994 Les facteurs déterminants du diagnostic financier des PME 1994
- Julien, *Entrepreneuriat régional et économie de la connaissance : une métaphore des romans policiers* (Presses de l'Université du Québec, 2005)
- Lavigne, B., & St-Pierre, J. (2002). Association entre le système d'information comptable des PME et leur performance financière. 6ème congrès international francophone sur la PME.
- OCDE (2002), Les PME à forte croissance et l'emploi, rapport de recherche, 149 p
- OIT (2015) Rapport sur l'atelier sur la formalisation
- Messeghem, Torres, (2015) Les grands auteurs en Entrepreneuriat et PME
- Olekalo, R. (2011). Analyse du profil des dirigeants des pme à Brazzaville : cas des entreprises de service. *Revue Congolaise de Gestion* (I), 9-30.
- Pacitto, I.-C (2006). L'internationalisation des PME : une tentative d'état des lieux. CIFEPME, Fribourg, Suisse, 25-27.
- St Pierre. Labelle, Les PME d'hier à demain Bilan et perspectives, 2017
- Torrès, O. (1999). Les PME : Flammarion Paris.
- « De Serres, O. (1605), Théâtre d'agriculture & mesnage des champs, 3e éd. revue et corrigée, chez A. Sangrain, Paris. (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k_52175n) »
- Storey, D.J. et Johnson, S. (1987), *Job Génération and Labour Market Change*, Basingstoke, Hants : Macmillan »

Vann Caillie, D. (1998). Étude longitudinale de la structure financière des Petites ou Moyennes Entreprises belges issues de 9 secteurs industriels. Congrès International Francophone de la PME, Metz, 1-21.

7. Annexes

Annexe 1 : Contribution des PME à l'emploi par branche d'activité

Branche d'activités	PME
Agriculture, élevage, pêche	90,42%
Industries Alimentaires	56,57%
Industries Textiles	97,91%
Autres Industries	61,56%
Bâtiments et travaux	24,38%
Commerce	93,95%
Transport et Télécom	36,57%
Hôtels, bars et Restau	87,77%
Services Fournis aux entreprises	73,01%
Services Personnels	88,00%
PME	80,46%
Grandes Entreprises	19,54%
Total	100%

Annexe 2 : Valeur ajoutée des PME par branche d'activité

Branche d'activité	VA PME Formelle	VA informelle	VA totale	Part dans la VA globale
AGRICULTURE ET ACTIVITES ANNEXES	9 608	17 658	27 266	3,06%
ELEVAGE ET CHASSE	4 232	398 604	402 836	99,61%
SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN	474	50 067	50 541	100%
PECHE, AQUACULTURE ET PISCICUL TURE	8 533	98 212	106 746	79,72%
ACTIVITES EXTRACTIVES	12 897	83 217	96 114	39,20%
FABRICATION DE PRODUITS AGRO- ALIMENT AIRES	43 032	441 390	484 421	55,33%
RAFFINAGE DU PETROLE ET COKEFACTION	17		17	0,03%
FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES DE BASE	193		193	0,40%
FABRICATION DE CIMENT ET D'AUTRES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	557	13 048	13 605	16,03%
FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MANUFACTURIERS	43 991	427 221	471 211	67,70%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ	2 027	3 890	5 918	6,34%
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU, ASSAINISSEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS	2 293	49 377	51 670	54,95%
CONSTRUCTION	37 618	106 048	143 666	56,62%
COMMERCE	58 444	974 032	1 032 476	77,33%
TRANSPORTS	47 217	192 668	239 885	59,76%

HEBERGEMENT ET RESTAURATION	26 349	81 525	107 873	78,40%
INFORMATION ET COMMUNICATION	29 471	21 400	50 871	9,63%
ACTIVITES FINANCIERES ET D'ASSURANCE	12 809	13 399	26 207	11,02%
ACTIVITES IMMOBILIERES	36 425	2 160	38 585	4,51%
ACTIVITES SPECIALISEES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	86 278	13 643	99 921	23,60%
ACTIVITES DE SERVICES DE SOUTIEN ET DE BUREAU	77 136	29 908	107 043	60,02%
ENSEIGNEMENT	29 743	14 598	44 342	8,85%
ACTIVITÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET L'ACTION SOCIALE	20 437	8 755	29 192	19,00%
ACTIVITÉS ARTISTIQUES, CULTURELLES, SPORTIVES ET RECREATIVES	2 962	18 568	21 530	58,39%
ACTIVITES DOMESTIQUES	17		17	0,03%
AUTRES ACTIVITES NCA	1 072	119 694	120 766	100%